

Rendez-vous avec la presse au Press Club

Introduction

Gilles GUITTON

Président du Conseil de Direction CB

Bonjour à tous. La tradition française ayant élargi la période au cours de laquelle on peut prononcer des vœux, je vous souhaite, au nom du Groupement des Cartes Bancaires CB et de tous ses collaborateurs, une excellente année 2010. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Nous évoquerons ici les chiffres des transactions par carte bancaire au moment de Noël et des soldes. Nous aurons également l'occasion de vous présenter l'évolution du GIE Cartes Bancaires CB. Enfin, nous dirons quelques mots du contexte européen.

Une chose me rend toujours malheureux : la confusion entre Carte Bleue et Cartes Bancaires. Carte Bleue est le représentant exclusif de la marque Visa en France. Cartes Bancaires est une marque gérée par le GIE du même nom. Cartes Bancaires c'est un « scheme », en anglais, c'est-à-dire un ensemble de règles et de normes permettant le paiement par carte.

Jean-Marc BORNET
Administrateur du GIE CB

Nous notons un phénomène nouveau, depuis deux ans : le pic des transactions par carte bancaire ne se produit plus le dernier samedi avant Noël, comme c'était le cas pendant de nombreuses années, mais au cours du premier samedi du mois de décembre. Ce phénomène, déjà observé en 2008, s'est confirmé en 2009 : 12 830 676 autorisations de paiements ont ainsi été délivrées le samedi 5 décembre. Il convient de préciser que le nombre d'autorisations ne reflète pas tout à fait le nombre de transactions, notamment en raison du fait que certaines transactions, en dessous d'un certain montant, ne requièrent aucune autorisation. Nous estimons qu'il convient de doubler le nombre d'autorisations afin d'obtenir le nombre de paiements. On peut donc considérer que près de 25 millions de transactions ont eu lieu le 5 décembre 2009 (12 830 676 autorisations effectives). En 2008, le record avait été atteint le samedi 6 décembre, avec 12 607 594 autorisations. Les ventes par Internet représentent désormais plus de 5 % des achats par carte bancaire. On observe aussi un lissage des ventes sur tous les jours de la semaine, du fait de l'ouverture d'un grand nombre de magasins le dimanche. Au cours d'un dimanche moyen du mois de décembre, 7 millions d'autorisations sont ainsi délivrées, contre 5 millions lors d'un dimanche « moyen » du reste de l'année. Sur l'ensemble du mois de décembre, 301 millions d'autorisations ont été délivrées, contre

285 millions en 2008. Le démarrage des soldes qui a commencé le 6 janvier dernier, confirme ces tendances (une activité stable ou en légère augmentation) : au cours du premier mercredi des soldes, le nombre de demandes d'autorisation a atteint 10,7 millions, contre 9,7 millions le même jour en 2009.

Nous pensons que le seuil de 8 milliards de transactions sera dépassé en 2009, contre 7,8 milliards de transactions en 2008. Les transactions par carte connaissent un développement important sur une longue période : les cartes représentent aujourd'hui 66 % des paiements cartes et chèques réunis. Elles en représentaient 33 % seulement en 1997. Les chèques représentaient alors 66 % des paiements. Ils en représentent 33 % aujourd'hui.

Pierre JUHEN (Directeur Général e-rsb)

Je voudrais profiter de l'occasion qui nous est ainsi donnée pour revenir sur le cheminement d'une transaction bancaire. Lorsque vous utilisez votre carte, vous la placez généralement dans un terminal de paiement ou dans un distributeur automatique. Vous saisissez votre code et vous accédez à un menu. L'utilisation d'un automate de retrait et le dépassement d'un certain montant en paiement (de l'ordre d'une centaine d'euros) donnent lieu à une demande d'autorisation. Le distributeur ou le terminal de paiement élabore alors un message qui est adressé à la banque du commerçant. Si cette banque estime que ce message ne lui est pas destiné, elle le transmet au réseau interbancaire. Celui-ci vérifie alors l'authenticité du message. Il calcule ensuite la « route », c'est-à-dire un chemin utilisant un ensemble de serveurs informatiques. Il achemine la demande vers l'un des serveurs capables de répondre. La réponse est alors élaborée, certifiée puis envoyée vers la banque du distributeur et, *in fine*, vers le terminal. Ce dispositif permet à la banque du porteur d'apporter une garantie de paiement à la banque du commerçant. Il s'agit du principal moteur d'un système de paiement par carte.

Environ 3,3 milliards d'autorisations nous sont transmises chaque année. Les refus représentent 28 milliards d'euros et les autorisations portent sur 260 milliards d'euros environ, soit près de 90 % des demandes d'autorisation. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés réside dans le fait que ce système ne doit jamais s'arrêter, même en cas d'opérations de maintenance, par exemple. Il s'agit donc d'un système présentant de nombreuses redondances, avec pour objectif d'atteindre un taux de service de 99,999 %. Depuis 1993, nous avons toujours dépassé ce seuil. Le seul risque auquel nous n'échapperons jamais finalement est le *bug* informatique. Notre métier consiste à assurer la robustesse de ce dispositif, de façon exemplaire.

Gilles GUITTON

L'e-rsb est le système qui assure le routage des autorisations. Il était intégré au Groupement des Cartes Bancaires CB. Nous avons décidé de le filialiser, de même que d'autres activités, afin de distinguer les activités opérationnelles de ce qui relève des fonctions de « souveraineté » dans l'activité du Groupement (la définition de normes et standards, notamment). Cela nous a conduit à créer trois filiales opérationnelles, à côté du Groupement. La dernière née, constituée le 1^{er} janvier 2010, c'est le montage d'autorisation sous le nom commercial d'e-rsb.

Jean-Marc BORNET

Le Groupement des Cartes Bancaires CB compte aujourd'hui environ une centaine de collaborateurs. Nous pouvons toutefois évaluer à quelques milliers le nombre de personnes qui assurent le fonctionnement du système « Cartes Bancaires CB ». Celui-ci fonctionne en effet sur le mode coopératif et le GIE Cartes Bancaires CB est un organe de régulation du système, qui fait intervenir de nombreux acteurs (banques, commerçants, accepteurs, consommateurs...). Le Groupement des Cartes Bancaires CB remplit, avant tout, une fonction de gouvernance, mission qui est assurée grâce à un « tour de table » d'établissements de paiement, associant également les banquiers, les industriels, etc., afin de veiller en permanence à la pertinence des règles, quitte à les faire évoluer lorsque cela devient nécessaire. Il convient aussi de définir des normes et des standards, qui ne sauraient être isolés des standards internationaux (Visa, MasterCard...). Enfin, le Groupement assure une fonction de régulation, pouvant le conduire à résoudre, notamment, des conflits, lorsque des contentieux se font jour à propos d'un impayé, par exemple.

Si chacun connaît le paiement par carte bancaire chez un commerçant « classique », nous nous sommes aussi adaptés au règlement des jeux et des paris, au paiement d'une chambre d'hôtel au moment de la réservation, au paiement sur les autoroutes ou encore au paiement des parkings et bien sûr aussi aux paiements sur Internet: le Groupement a pour rôle, vous le constatez, de s'adapter à toutes les situations de paiement.

Historiquement, le Groupement a assuré de nombreuses fonctions. Il est apparu, ces dernières années, que pour donner une plus grande liberté d'action à certaines des activités du Groupement, celles-ci devaient être filialisées. C'est ce que nous appelons l'*unbundling* (ou « dégroupage »), qui permet à certaines activités de trouver de nouveaux clients et de se développer. L'*unbundling* a démarré, au sein du GIE, en 2008, par la création de deux filiales. La première, Elitt, basée à Caen, est dédiée à l'activité de laboratoire et d'évaluation : elle effectue les tests matériels, logiciels, fonctionnels et sécuritaires qui sont liés à la fabrication de cartes et de terminaux de paiement. Une deuxième filiale, PayCert, est dédiée à la certification des produits et des systèmes de paiement opérant en Europe. Elle se saisit des rapports d'évaluation et vérifie leur conformité aux standards. Enfin, nous venons de créer la filiale e-rsb, chargée du transport des autorisations. 150 entités sont connectées à l'e-rsb (banques, sociétés de service, etc.) et la demande d'autorisation doit parvenir à la banque concernée en moins de 450 millisecondes. Nous souhaitons poursuivre l'élargissement de l'activité d'e-rsb, en élargissant notamment sa base de clientèle, ceci afin de lui donner une plus grande liberté commerciale. La filiale e-rsb est basée à La Défense.

Abordons maintenant les challenges de demain, notamment le sans-contact et le mobile. Le Groupement des Cartes Bancaires CB constitue un système de paiement (conventions, standards, etc.). Lorsque vous payez sur Internet, la carte, en tant que support matériel, constitue déjà un instrument accessoire. Grâce à la technique NFC, le mode « sans-contact » peut aujourd'hui se développer, ce qui permet, de la même façon, de s'affranchir du « facteur de forme » (format de la carte, position de la puce, etc.) que représente la carte. La possibilité d'utilisation de la carte en mode NFC a fait l'objet d'une normalisation au plan mondial. Nous disposons ainsi d'un référentiel permettant aux banques qui sont membres du GIE Cartes Bancaires CB d'émettre des cartes « sans-contact ». Ce développement sera nécessairement progressif, puisque ce dispositif nécessitera des outils de lecture spécifique. Il s'agit en tout cas d'un mode de lecture très ergonomique. Son seul défaut réside dans le fait que la nécessité de saisir un code secret à 4 chiffres réduirait l'intérêt de la carte « sans-contact ». Les banques françaises se sont également lancées dans une expérimentation du paiement par téléphone mobile.

Enfin, le GIE CB travaille à la sécurisation de la vente à distance : la fraude doit être contenue et il est important que nous parvenions à authentifier le client. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté l'architecture reconnue au plan international « 3D Secure ». Le commerçant doit s'équiper d'un logiciel, qui permet de rechercher, au moment du paiement, l'adresse URL de la banque émettrice. Cette dernière peut alors demander à son client de s'authentifier, en indiquant par exemple sa date de naissance. Il s'agit d'un premier niveau de sécurité, qui peut être complété par des sécurités un peu plus sophistiquées. Dans l'avenir, d'autres techniques apparaîtront sans doute. On parle beaucoup de la biométrie, notamment, mais force est de constater que celle-ci est encore loin d'être opérationnelle.

Gilles GUITTON

Je suis Président du Groupement des Cartes Bancaires CB depuis cinq ans. Je constate que la monétique c'est un univers très complexe et que si l'on n'en a pas conscience on risque de créer une profonde confusion.

La mandature Kroes/Crevey a été marquée par la mise en œuvre du SEPA, mais celle-ci apparaît pour le moins laborieuse. Le virement européen a été mis en place mais concerne moins de 5 % des transactions. En ce qui concerne le prélèvement, qui constitue une option plus complexe, nous sommes encore dans la phase de mise au point. S'agissant de la carte, nous sommes dans une situation que je qualifie volontiers de « confuse ». Confuse, d'abord, au niveau des objectifs poursuivis : quelle doit être la fonction du SEPA ? S'agit-il de s'assurer du fonctionnement des cartes partout ? S'agit-il de massifier les transactions européennes afin d'améliorer la compétitivité du système ? Nous constatons aussi que, suivant les interlocuteurs, l'accent est plus ou moins mis sur l'aspect « service public » des moyens de paiement, même s'il appartient à des utilisateurs et opérateurs privés de les faire vivre et de les mettre en œuvre avec tous les niveaux de sécurité requis. Enfin, le système est « huilé » par le mode de facturation qui est appelé l'interchange. Comme ce prix est fixé de façon multilatérale : il est régulé par les autorités de la concurrence. Or, nous nous apercevons aujourd'hui que les déclarations tenues ici ou là, sont contradictoires ou incohérentes et donc nul ne sait comment va évoluer ce système. Depuis deux ans et demi, nous attendons une décision de Visa, qui a été confronté aux mêmes difficultés que MasterCard vis-à-vis des autorités européennes de la concurrence. Cette confusion a plusieurs conséquences. En premier lieu, nous voyons s'épuiser les « petits » systèmes nationaux de cartes qui existent en Europe. Sont ainsi en train de disparaître, entre autres, le système belge, le système hollandais, le système finlandais et le système irlandais. En outre, le lancement d'un nouveau système suppose de recourir à des investisseurs, auxquels il faut apporter un minimum de lisibilité, afin d'assurer la rentabilité des investissements et on ne peut le faire efficacement que si les règles d'interchange sont clairement fixées.

Même si elle dément toute volonté de favoriser un duopole, l'Europe tend in fine à renforcer les dispositifs de Visa, d'une part, et de MasterCard d'autre part.

Comme nous vous l'avons montré, le système Cartes Bancaires CB est opérationnel et efficace pour de nombreux modes de paiement. Il se distingue aussi par sa masse critique : il représente plus de 35 % des transactions dans l'Eurozone et plus de 20 % dans l'Europe des 27. De surcroît, nous disposons de vingt-cinq ans d'expérience, ce qui constitue un atout déterminant dans un métier aussi complexe. Le projet européen de SEPA pourrait être un beau projet pour le citoyen européen, mais force est de reconnaître qu'il apparaît bien décevant aujourd'hui. Par comparaison, dans l'industrie spatiale, l'Europe était regardée avec commisération, par rapport aux Américains, jusque

dans les années 60 et 70. Le sursaut arriva en 1973, année durant laquelle dix pays européens s'unirent pour créer l'Agence Spatiale Européenne. Celle-ci a été constituée autour d'un opérateur qui disposait des compétences nécessaires : le CNES, qui avait mis au point la fusée Ariane. Il s'agit aujourd'hui d'un des meilleurs lanceurs mondiaux. C'est de cette expérience que nous pourrions aujourd'hui nous inspirer, à l'échelon européen, pour tirer parti du savoir-faire capitalisé par le Groupement des Cartes bancaires CB, qui fonctionne de manière efficace et qui continue de se développer, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, comme nous l'avons montré. Notre confiance repose aussi sur la capacité du Groupement, que nous avons démontrée, à s'adapter. La création de nouvelles filiales témoigne de cette capacité, afin de susciter le dynamisme de ces activités. Le GIE CB est incontournable, aujourd'hui, dans la réflexion européenne. Il fut l'architecte du système européen de standardisation et demeure la cheville ouvrière de ce travail de normalisation, qui est fondamental.

Enfin, j'insiste sur le fait que la sécurité constitue un combat permanent du Groupement. Il s'agit d'un travail de tous les instants et nous cherchons à anticiper, en permanence, la façon de prévenir et de contrer la fraude, quelle que soit la forme que celle-ci peut prendre. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à tous les experts qui travaillent à nos côtés pour rechercher des parades face à la fraude.

Questions/réponses

De la salle

Vous avez évoqué la « masse critique » du GIE. On peut comprendre que vous souhaiteriez que la Commission européenne vous consulte davantage. Avez-vous quelque chose à leur proposer ?

Gilles GUITTON

Un concept comme le SEPA, qui est tout à fait compréhensible par les citoyens, aurait mérité d'être conduit comme un projet. Cela suppose cependant qu'un chef de file soit désigné et qu'une organisation adéquate soit mise en place. Je n'ai pas eu le sentiment qu'un leader, capable de procéder à des arbitrages, ait été désigné, ni qu'une organisation claire des responsabilités des uns et des autres n'ait été définie. Je me suis permis de signer un certain nombre d'articles dont le contenu était très clair à ce sujet. La FBF (Fédération Bancaire Française) a relayé ces positions mais nous n'avons pas rencontré un succès considérable. Si je devais expliquer aujourd'hui à un adolescent ce qu'est le projet européen, je serais, hélas, en peine de le lui décrire et d'en citer quelques exemples.

De la salle

Auriez-vous pris une part dans ce projet ?

Gilles GUITTON

Nous avons pris une part importante dans le travail de normalisation et de standardisation. Nous sommes prêts à prendre, demain, la part qui nous revient, au regard de notre expérience et de notre part de marché, dans tout projet qui verrait le jour.

De la salle

Avez-vous défini des scénarios de blocage de la situation, du point de vue de la commission des interchanges ?

Jean-Marc BORNET

Si les interchanges étaient remis en question, ils le seraient pour tous les systèmes. Le paiement par carte pourrait ainsi perdre son moteur. La sécurité requiert des investissements très importants. La commission d'interchange permet de financer ce dispositif. Toutes les banques du monde seraient interpellées si nous devions assister à une baisse des interchanges.

Gilles GUITTON

Nous avons naturellement réfléchi à des scénarios, mais nous ne pouvons vous livrer tout le contenu de nos réflexions. Je voudrais aussi rappeler que le GIE CB n'intervient pas dans la commercialisation des produits : celle-ci relève du champ concurrentiel entre nos membres. Nous avons autorisé le co-branding, c'est-à-dire la possibilité d'apposer sur une carte bancaire une autre marque commerciale. Ensuite, il revient aux banques de faire vivre ce dispositif. Nous sommes également interdit d'intervenir sur les prix ou les tarifs pratiqués en termes de frais bancaires.

Jean-Marc BORNET

En matière de co-branding, une banque nous soumet le design de toute nouvelle carte qu'elle souhaite proposer. Nous pourrions intervenir, par exemple, si des éléments du design heurtaient les bonnes mœurs. En revanche, nous nous autorisons à intervenir si la marque apposée est gravement sujette à caution.

De la salle

Pouvez-vous nous parler de l'*unbundling* pour le commerce, notamment en ce qui concerne le choix des marques ?

Gilles GUITTON

J'ai compris, jusqu'à présent, qu'il existait au moins cinq discours différents au plan européen. Qui décide, par exemple, de la carte qui peut être utilisée pour payer un commerçant ?

Jean-Marc BORNET

Le terme d'*unbundling* renvoie à la notion de bouquet. La création de la carte bancaire s'est accompagnée de celle du « package d'acceptation » : un commerçant doit, à l'origine, accepter dans les mêmes conditions les cartes CB, les cartes Visa et les cartes MasterCard. Les nouvelles conditions de concurrence et l'entrée en bourse de Visa et MasterCard ont cependant modifié le fonctionnement de ce dispositif et le GIE Cartes Bancaires CB n'impose plus l'acceptation groupée. Attention néanmoins au vocabulaire : la question semble s'adresser plutôt à la notion de déliassage que d'unbundling.

Gilles GUITTON

Reste cependant à résoudre le problème consistant à positionner le terminal de paiement pour permettre d'accepter différentes cartes de paiement.

De la salle

Le commerçant pourrait-il avoir à payer pour accepter les cartes Visa et MasterCard ?

Jean-Marc BORNET

C'est une question à laquelle nous ne savons pas répondre : ceci est en effet du domaine concurrentiel

De la salle

Avec la mise en œuvre de la Directive sur les Services de Paiement, où en est la rédaction du nouveau contrat, qui fera apparaître la suppression du *float* et le déliassage, associé à une plus grande transparence sur les coûts ? Je souhaiterais également savoir comment les commerçants français pourront faire du « surcharging » ou du « sous-charging ».

Gilles GUITTON

Le « surcharging » est en effet un sujet passionnant. Prévu dans la DSP Il est pour le moment soumis à la parution d'un décret qui n'a pas encore été pris. Pour l'heure, ce principe ne peut donc pas être mis en œuvre. Pour le reste, nous avons modifié les statuts du Groupement des Cartes Bancaires CB, par un vote à l'unanimité lors de notre Assemblée Générale le 15 décembre dernier. Si le contrat porteur doit être modifié, il pourra donc l'être.

Jean-Marc BORNET

Les contrats sont prêts. Le déliassage ne constitue pas une conséquence directe de la directive : il s'agit d'une décision des membres du Groupement.

De la salle

Vous n'avez pas évoqué la décision du Conseil de la Concurrence, en France, suite à la plainte de la FCD.

Gilles GUITTON

Au plan européen, la décision de Visa traîne depuis environ deux ans et demi. Mais Visa a fait l'objet d'une communication de griefs, qui est un stade extrêmement avancé de la procédure. En France, nous avons appris, par votre intermédiaire, qu'une plainte a été déposée par la FCD à l'encontre de différents acteurs. Nous ne connaissons pas précisément le contenu de cette plainte. En tout état de cause, aucune procédure comparable à celle dans laquelle Visa est engagé n'a pour le moment été mise en œuvre à notre égard.

De la salle

Concernant la filialisation de vos activités, vous avez insisté sur le fait que vous souhaitez développer des activités en dehors des membres du Groupement des Cartes Bancaires CB. A qui pourriez-vous proposer ces prestations ?

Jean-Marc BORNET

Tout dépend des filiales. Dans le cas d'Elitt, tous les secteurs utilisant des terminaux lecteurs et des cartes peuvent être intéressés par les services proposés par cette filiale. En ce qui concerne la filiale PayCert, dans le domaine de la certification, le système SEPA devrait donner lieu à la définition d'un schéma de certification au plan européen. La filiale pourra donc proposer des prestations à cette échelle. Enfin, l'e-rsb dispose d'un système sécurisé, lui permettant de traiter des volumes considérables, partout où des messages s'échangent. Là aussi, de nombreux secteurs pourraient donc être concernés.

De la salle

Les entités sont toutes des filiales du GIE CB à 100 %. Existe-t-il un projet d'ouverture du capital de ces sociétés, afin de les rendre indépendantes ?

Gilles GUITTON

Nous avons, en effet, choisi une structure souple afin de pouvoir nous adapter aux circonstances. Nous savons, d'ores et déjà, que des coopérations et des échanges réciproques ont lieu entre PayCert et des sociétés intervenant dans le même domaine au plan européen.

Jean-Marc BORNET

Dès lors qu'il s'agit de filiales, nous sommes devenus « manœuvrant » et tel est le principal objectif que nous poursuivions.

De la salle

La technologie du sans-contact existe depuis longtemps sur le plan industriel. Quels sont les freins à l'extension de cette technologie ?

Jean-Marc BORNET

Avant de disposer d'un système sans-contact opérationnel à grande échelle, il faut notamment qu'il existe un dispositif lecteur. Cela suppose d'investir. En principe, le commerçant paie son matériel mais les banques doivent également investir. Avant que cela ne prenne corps, il doit exister un besoin du marché. La situation manifestement évolue plus vite en ce moment.

De la salle

Les banques françaises ont vendu leur participation dans Europay, gouverné par MasterCard, et sont en train de vendre également leur participation dans Carte Bleue-Visa. Comment voyez-vous l'évolution de cette gouvernance ?

Jean-Marc BORNET

Carte Bleue était un pont entre une organisation coopérative (GIE Cartes Bancaires CB) et d'autres organisations coopératives (Visa et MasterCard/Europay). Ce pont a très bien fonctionné pendant de nombreuses années et il a permis à ces organisations de s'enrichir mutuellement. Il était probablement plus difficile de jouer ce rôle de passerelle compte tenu du changement de statut des grands systèmes internationaux, au plan mondial. A ce propos, il convient de noter que le GIE CB n'est pas, à proprement parler, un acteur français, puisqu'il compte une trentaine de membres non français.

De la salle

PayPal a souhaité intégrer le Groupement des Cartes Bancaires CB. Quelle est la motivation de cet acteur ?

Jean-Marc BORNET

Il faut poser cette question à PayPal. Je note qu'il fait déjà partie du Groupement.

Gilles GUITTON

Cartes Bancaires CB constitue un système performant. Nous avons un autre avantage : dans un contexte européen marqué par de fortes incertitudes, nous savons gérer la proximité. Nous avons 1,1 million de points de vente et 54 000 DAB. Les réseaux internationaux travaillent hors d'Europe, ce qui leur assure d'autres revenus. Cependant, il est difficile, à l'échelle mondiale, de gérer la proximité. Visa et MasterCard sont des sociétés globalisées, qui interviennent à un autre niveau. Il

en est de même du système de paiement de la Chine, qui gère 1 milliard de cartes et qui affiche de grandes ambitions aujourd'hui.

CONTACT PRESSE :

Françoise Fanari

Directeur de la Communication

Tél : +33 1 40 15 58 57

E-mail : francoise-fanari@cartes-bancaires.com
communication@cartes-bancaires.com